



## Refus prise bon de réduction grande surface

-----  
Par Laetare

Bonjour,

Adeptes des achats de dates courtes, j'achète régulièrement de l'alimentaire dans ce rayon. Ce samedi, j'ai acheté plusieurs articles qui bénéficiaient donc d'une réduction à cause de cette date courte.

Sur chaque article figurait un macaron détachable "0?50 de réduction immédiate", dont la date était parfaitement valide au moment de l'achat.

En caisse, la prise en compte de ces bons de réduction n'a pas été acceptée par la grande surface, car selon eux, l'article bénéficiant déjà d'une réduction (pour la date courte), ils avaient pour consigne de ne pas accepter le bon de réduction en plus.

Ma question est donc : est-ce légal ?

Question subsidiaire : y a-t-il (j'ai cherché sans trouver) un article du code de la consommation qui indique que c'est obligatoire de prendre en compte (s'ils sont valides au niveau des dates) les bons de réduction lorsqu'ils sont présents sur les articles présentés en rayon ?

Par avance merci !

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Ma question est donc : est-ce légal ?

Il faut relire les conditions de cette réduction pour savoir si elle était cumulable avec d'autres réduction.

Souvent il y a écrit sur l'étiquette "offre soumise à conditions", et il faut demander les conditions en caisse ou à l'accueil. Parfois le caractère cumulable de la promotion est directement indiqué sur l'étiquette.

Attention, les deux réductions doivent être cumulables entre elles : si l'un des deux est "exclusive" et l'autre "cumulable", elles ne peuvent être cumulées.

Le commerçant est tenu de respecter ses propres conditions de vente relatives à une promotion, elles ont une valeur contractuelle.